

2025-040

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE  
POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE ADAPTÉ DE 9 PLACES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

**Présents :**

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL  
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Excusées :**

Mesdames Michèle BARRIOZ (donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD, Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président explique que la Communauté de communes de Haute-Tarentaise dispose d'un véhicule adapté de 9 places. Celui-ci a vocation à être mis à disposition des structures médico-sociales, associations du secteur travaillant auprès des personnes âgées et handicapées et communes du canton, pour répondre aux besoins en matière de mobilité, en particulier pour faciliter le transport des personnes âgées, permettre les déplacements de groupes lors d'animations ou d'activités culturelles, sportives ou sociales, et ainsi renforcer l'inclusion des personnes à mobilité réduite grâce à un équipement adapté.

Le Président souligne que cette mise à disposition, vise également à optimiser l'utilisation des moyens existants au service des habitants et à réduire les coûts, en mutualisant le véhicule plutôt que d'acquérir un véhicule propre.

Afin de formaliser les termes de cette mise à disposition, une convention annexée au présent document a été établie et doit être approuvée.

Cette convention fixe notamment :

- Les modalités de réservation,
- Les conditions de prise en charge et de restitution du véhicule,
- Les règles d'utilisation,
- Ainsi que le caractère gratuit de la mise à disposition, sous réserve que le véhicule soit restitué propre et avec le plein de carburant effectué.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition annexée au présent document,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour la mise à disposition d'un véhicule adapté de 9 places.

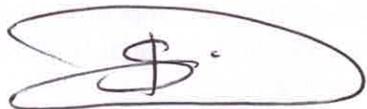
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 OCTOBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

